anah
AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT
Propriétaire bailleur

cerfa
N°12709*03

DELEGATION .....

N° de dossier └┴┴┴┴┴┴┴┴┘

Date du dépôt └┴┘ └┴┘ └┴┴┴┘

Réservé à l'ANAH

PLAN DE FINANCEMENT

☐ Prévisionnel *(si le montant des travaux est supérieur à 100 000 € HT)*

☐ Définitif *(obligatoire au moment du paiement)*

IDENTITÉ DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION*

- Nom, prénom ou raison sociale : .....
  Adresse du domicile ou du siège : .....
  .....
  Code Postal : └┴┴┴┴┘ Commune : .....
- Adresse de l'immeuble subventionné : .....
  .....
  Code Postal : └┴┴┴┴┘ Commune : .....

**Reporter l'identité du demandeur figurant sur le formulaire de demande de subvention.*

FINANCEMENT DES TRAVAUX

☐ Coût total des travaux à réaliser ..... :	└┴┴┴┴┴┘	€ HT
☐ Coût de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage ..... :	└┴┴┴┴┴┘	€ HT
☐ Honoraires de maîtrise d'œuvre ..... :	└┴┴┴┴┴┘	€ HT
Montant total de la dépense (estimée) HT ..... :	└┴┴┴┴┴┘	€ HT
Montant total de la dépense (estimée) TTC ..... :	└┴┴┴┴┴┘	€ TTC
☐ Financement :		
• Prêt bancaire (préciser l'établissement prêteur et la nature du prêt) ..... :	└┴┴┴┴┴┘	€
• Apport de fonds personnels ..... :	└┴┴┴┴┴┘	€
• Aides publiques (que vous estimez percevoir) :		
- Aide de l'ANAH ..... :	└┴┴┴┴┴┘	€
- Région ..... non ☐ oui ☐ montant :	└┴┴┴┴┴┘	€
- Département ..... non ☐ oui ☐ montant :	└┴┴┴┴┴┘	€
- Commune ou communauté de communes .. non ☐ oui ☐ montant :	└┴┴┴┴┴┘	€
- Communauté européenne ..... non ☐ oui ☐ montant :	└┴┴┴┴┴┘	€
- Autre aide publique (ADEME, ...)[1] ..... non ☐ oui ☐ montant :	└┴┴┴┴┴┘	€
Total des aides publiques ..... :	└┴┴┴┴┴┘	€
• Autre aide (Prime EDF, ...)[1] ..... non ☐ oui ☐ montant :	└┴┴┴┴┴┘	€
Total des ressources (prévues) ..... :	└┴┴┴┴┴┘	€

Je soussigné(e), nom et prénom : .....
certifie sur l'honneur[2] l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à ....., le └┴┘ └┴┘ └┴┴┴┘

Signature du demandeur

---

[1] *A préciser.*

[2] ***Déclaration sur l'honneur** : Toute fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande ou de toute autre démarche vis-à-vis de l'ANAH entraînera le retrait de l'aide allouée, le remboursement des sommes indûment perçues éventuellement majorées par décision du Conseil d'administration, et l'interdiction de déposer en tant que propriétaire ou en tant que mandataire, des dossiers de demande de subvention auprès de l'ANAH et ce, sans préjudice de poursuites judiciaires. La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations (art. L.441-1 du Code pénal).*

12/06 - N° 6